

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 18 JANVIER 2016

L'an deux mille seize le lundi 18 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 12 janvier, sous la présidence de M. Yves CLAYETTE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. CLAYETTE - M. MATHIAS - M. PERREAULT - M. QUIBLIER-SARBACH - M. MONTRADE - Mme LEVERT - Mme BIAJOUX - Mme BAS-DESFARGES- Mme FETTET-RICHONNIER - M. JACQUARD - Mme SOUPE - M. MORIN - M. MARTINON - Mme BROCHARD - M. CURNILLON - Mme LOMBARD - M. FORAY - Mme BERRY - M. BRASSEUR- Mme JOYOT - M. RENOUD-GRAPPIN - Mme MEGARD

Ont donné un Pouvoir :

Mme RAVOUX représentée par Mme BIAJOUX
M. MORRIER représenté par M. QUIBLIER-SARBACH
Mme BLENET représentée par Mme BAS-DESFARGES
Mme MOREAU représentée par M. MONTRADE
M. COILLARD représenté par M. MORIN

M. Thierry MORIN est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire présente ses meilleurs vœux, de santé, de paix pour cette année 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 décembre 2015.

Rapport N° 1 : Avances sur subventions 2016 au CCAS, et au Centre Social « La Passerelle »

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH lequel indique que les subventions sont généralement votées lors du conseil municipal du mois de mars de l'année en cours.

Pour ce qui concerne le CCAS et le Centre Social « La Passerelle », la trésorerie ne sera pas suffisante pour permettre d'assurer le fonctionnement au cours du 1^{er} trimestre 2016. Dans l'attente du versement de la subvention, il vous est proposé de verser une somme de :

- Pour le Centre Social de 80 000,00 € au titre de l'avance de la subvention du Centre Social « La Passerelle » sachant que celle-ci représente à peu près le tiers de la subvention totale et une avance de 11 000,00 € au titre de la mise en œuvre des TAP (régularisation de l'exercice 2015).
- Pour le CCAS afin de payer notamment les frais de repas du 3^{ème} âge, il vous est proposé de verser une avance de 11 000,00 € (identique au versement de 2015).

M. le Maire propose donc le versement de ces avances sur subventions au CCAS et au Centre Social « La Passerelle », ce qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Rapport N° 2 : Remboursements de sinistres

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui propose les deux remboursements de sinistres suivants :

a) Remboursement d'un sinistre par la MIC

La MIC a transmis un chèque de 150 €. Ce remboursement fait suite aux dégradations d'un extincteur à Espace Bel Air par le collègue Eugène Dubois.

Le règlement correspond au montant de la franchise du collègue de Châtillon et clôt ce dossier de sinistre.

b) Remboursement d'un sinistre par Groupama

Groupama a transmis un chèque de 629,95 €. Ce remboursement correspond au remplacement d'une vitre de la balayeuse. Le montant de la réparation s'est élevé à 629,95 € d'où le chèque proposé par Groupama.

M. le Maire demande de bien vouloir approuver ces deux remboursements de sinistres par la MIC et Groupama.

Sur sa proposition, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les deux remboursements.

Rapport N° 3 : Actes de gestion du Maire

Aucun acte de gestion du Maire n'a été pris depuis le 14 décembre 2015, date du dernier Conseil Municipal.

Rapport N° 4 : Informations du Maire

- Pôle emploi : au 15 décembre 2015 la Commune comptait 276 demandeurs d'emplois dont 149 hommes, 127 femmes et 201 personnes indemnisées et au 15 janvier 2016 : 278 demandeurs d'emploi dont 149 hommes, 129 femmes et 201 indemnisés
- Le Conseil National de fleurissement des villes et villages fleuris confirme le label 4 fleurs à la Commune de Châtillon sur Chalaronne et lui attribue une mention spéciale pour « sa démarche mellifère ».
- Demande de précisions sur l'implantation du pylône pour les antennes téléphoniques.

M. le Maire explique qu'il a été saisi d'une lettre du groupe minoritaire demandant des explications sur le lieu d'implantation retenu et suggérant d'envisager d'autres lieux.

En réponse, M. le Maire comprend que toutes les personnes ne soient pas satisfaites de la localisation et affirme rechercher d'autres solutions, (lieux, conditions techniques) répondant aux critères.

Des propositions seront donc débattues prochainement.

Suite à la réponse de M. le Maire, M. RENOUD-GRAPPIN demande la parole en affirmant que de nombreuses questions se posent, notamment sur la pertinence de collaborer avec la société spécialisée.

M. RENOUD-GRAPPIN rappelle les impacts visuels de l'édification et indique que M. le Maire ne doit pas s'étonner des réactions des habitants du quartier. Il considère que d'autres sites de la commune peuvent faire l'objet d'une étude qui engendreront des impacts visuels limités.

M. le Maire cède la parole à Mme JOYOT, qui demande à être informée des suites données à ce dossier, notamment en commission d'urbanisme.

M. le Maire conclut en précisant que des propositions seront communiquées ultérieurement.

Rapport N° 5 : Information des adjoints

A. Patrick MATHIAS

- Centre AQUADOMBES : du 21 décembre au 31 décembre 2015 = 3 311 entrées dont 1 309 entrées « chatillonnaises » et 2 002 entrées « extérieures », M. MATHIAS précise que c'est un vrai succès et qu'en moyenne il y a environ 300 entrées par jour minimum.
- Théâtre : « La pie qui gratte » le samedi et dimanche 23-24 janvier 2016

18/01/2016

- Loto du Sou des Ecoles laïques / le dimanche 24 janvier 2016 à l'Espace Bel Air
- Spectacle de magie en collaboration avec l'OMS, l'OMC et le Centre Social « la Passerelle » dimanche 31 janvier 2016 au centre culturel.

B. Guy MONTRADE

- Concert géant Union Musicale avec 4 autres harmonies/ samedi 6 février 2016 à l'Espace Bel air.
- Du 6 au 8 février 2016 / Carnaval de Wächtersbach, comité de jumelage.

C. Sylvie BIAJOUX

- Repas des aînés / dimanche 14 février 2016 à l'espace Bel Air.

C. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH

- Commission finances / mardi 2 février 2016 à 17h00 en salle des commissions

M. le Maire clôt la séance et rappelle que la prochaine réunion de Conseil Municipal se déroulera le **lundi 29 février 2016 à 18 h30**. Il remercie les différents participants à savoir les membres du public, les membres du Conseil Municipal, la presse en la personne de Mme Annie MONNIER pour la Voix de l'Ain et de M. Paul VACHERESSE pour le Progrès ainsi que les agents des services municipaux à savoir Mme Chrystel BUIRET Brigadier chef principal de police municipale, Mme Fabienne FLORIT Chargée de Communication, Marylise LENOUVEL Chargée de Cabinet et Mme Marlène DOIDY Directrice Générale Adjointe chargée des finances et du personnel.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE